

flash infos

PARTENAIRES



SEINE-MARNE
LE DÉPARTEMENT

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

n°9 / juin 2023

édito

Chers Partenaires,

Depuis près de 8 mois, la MDPH vit au rythme de la cyber-attaque massive qui l'a privée de tout accès à son système d'information pendant 4 mois et demi et dont les effets vont se ressentir probablement jusqu'à la fin de l'année. Un chiffre donne la tendance : environ 19 000 dossiers sont en cours de traitement, soit le double de la file de traitement habituelle. Même si les équipes se sont mobilisées pour maintenir l'activité en circuit papier, elles ont dû retrousser leurs manches avec le retour de l'informatique pour tenter de répondre au plus vite à tous les dossiers déposés en 2022 et « bloqués » dans notre SI.

Dans ce contexte exceptionnel, le GIP aidé du Département prend des mesures inédites et se voit contraint de dégrader certaines de ses missions. Un choix difficile mais inéluctable pour revenir dès que possible à des délais de réponse acceptables par les usagers.

Je profite de cet espace pour vous annoncer l'arrivée de Vanessa ALLARD, Chargée de mission Réponse accompagnée, une création de poste qui vient renforcer la dynamique partenariale à l'œuvre en Seine-et-Marne et celle d'Agnès DOMINIAC, actuelle directrice de la MDS de Nemours, en qualité de directrice adjointe.

Très bel été à tous !

Armelle Rousselot, directrice

actus

Plan de reprise d'activité : que se passe-t-il aujourd'hui ?

Depuis le 13 mars 2023, les professionnels de la MDPH ont de nouveau accès à leurs outils informatiques. De ce fait les équipes ont pu reprendre l'évaluation des dossiers déposés avant la cyberattaque soit avant novembre 2022. L'objectif prioritaire est de revenir au traitement dans le flux et d'apporter une réponse aux demandes en attente depuis plusieurs mois.

Pour ce faire des mesures ont été prises :

- ❖ Recrutement d'une équipe de 11 opérateurs de saisie pour la numérisation des dossiers et des courriers et la reprise des données dans le logiciel Solis
- ❖ Mobilisation des équipes instructeurs et chargés d'accueil les samedis
- ❖ Finalisation d'un plan d'actions pour l'évaluation avec simplification administrative et renforts
- ❖ **Accueil physique uniquement sur rendez-vous**, assurés par les conseillères d'accompagnement afin de redéployer les chargés d'accueil sur des missions d'instruction.

La situation ne nous permet pas de répondre aux suivis de dossiers, néanmoins la continuité de service est assurée pour toutes les autres demandes.

Afin de garantir l'équité entre les usagers, les dossiers sont traités par ordre chronologique de recevabilité.

Toutefois, certaines urgences sont traitées en priorité : sortie d'hospitalisation, rupture de versement de prestations financières, rupture de parcours, aggravation de l'état de santé, difficulté liée à la prise en charge pour le proche aidant

Une attention particulière est portée pour les dossiers liés à la scolarité des enfants en situation de handicap : il s'agit de traiter avant le 31 août les dossiers arrivés jusqu'au 30 avril pour garantir une rentrée scolaire sereine aux enfants ayant besoin d'une orientation ou d'une mesure d'accompagnement.

La situation reste difficile pour les équipes mais tous les professionnels sont mobilisés et font leur maximum pour apporter une réponse dans les meilleurs délais aux personnes en situation de handicap.

PCH TND

A partir du 1^{er} janvier 2023, le décret du 19 avril 2022 permet aux personnes atteintes d'une altération de fonction psychique, mentale, cognitive ou avec des troubles du neurodéveloppement (TND) d'accéder plus facilement à la Prestation de compensation du handicap. La liste des activités permettant l'accès à la PCH et à l'aide humaine est élargie. Un nouveau domaine d'activité a été ajouté : **le soutien à l'autonomie**.

Le soutien à l'autonomie consiste à accompagner la personne dans la réalisation de ses activités, sans les réaliser à sa place, notamment s'agissant des activités ménagères.

Le temps d'aide humaine pour ce soutien peut atteindre 3 heures par jour. Il est attribué sous forme de crédit temps et peut être capitalisé sur une durée de douze mois.

Pour être pris en compte au titre de l'élément aide humaine, ce besoin de soutien à l'autonomie doit être durable ou survenir fréquemment.

Il s'apprécie au regard de l'hypersensibilité à l'anxiété, au stress et au contexte ainsi que des conséquences que des altérations des fonctions peuvent avoir dans différentes situations comme pour, à titre d'exemple :

- planifier, organiser, exécuter des activités (habituelles ou inhabituelles) ;
- interagir avec autrui ;
- traiter les informations sensorielles (difficulté à identifier une douleur, difficulté à évoluer dans certains environnements...).

La MDPH évalue et propose à la CDAPH des plans d'aide permettant de compenser ce besoin.



Travailler à la MDPH77, c'est exercer un métier passionnant au sein la fonction publique territoriale. La MDPH 77 recherche des collaborateurs permanents par voie de détachement, de mise à disposition ou contractuelle, ou recrute des agents temporaires par voie contractuelle.

Retrouvez [ici](#) nos dernières offres d'emploi.

Actuellement :

- Evalueur au Pôle Vie Professionnelle - Renfort
- Logisticien « Excellence Opérationnelle »
- Assistante directeur adjoint – contrat d'apprentissage
- Infirmier D.E - Renfort

Q à suivre...

• Via Trajectoire ouvre son module Handicap en ligne !

[ViaTrajectoire](#) est une plate-forme nationale en ligne, publique, gratuite et sécurisée qui propose une aide à l'orientation personnalisée dans le secteur sanitaire et médico-social. L'année 2023 est la mise en œuvre de son module Handicap, qui propose aux personnes le suivi des décisions d'orientation MDPH. Son 1^{er} objectif est de simplifier les démarches des usagers et de leurs aidants.

VT module Handicap permet aussi d'améliorer la connaissance de l'offre sur le territoire grâce à un annuaire, de faciliter le parcours de l'usager en fournissant une visibilité commune, de renforcer les partenariats grâce à une transparence des échanges (MDPH et ESMS) et de disposer d'un module statistique permettant d'analyser les flux.

En disposant en temps réel d'informations sur les parcours et sur l'effectivité d'une décision d'orientation émise par la MDPH, les tutelles disposent d'une vision plus précise des besoins individuels et collectifs, de l'offre sur le territoire et des places disponibles : [Présentation de viatrajectoire handicap - YouTube](#)

En raison de son ouverture aux usagers depuis le 1^{er} février 2023, chaque département et ses acteurs travaillent sur la mise à jour de la base de données de VT. Malgré la cyberattaque subie en Seine et Marne en novembre 2022, ce travail se poursuit entre la MDPH, le Conseil Départemental, l'ARS et les services/établissements médico-sociaux.

Début 2024, l'usager pourra aussi y déposer son DUA dématérialisé (Dossier Unique d'Admission) et suivre son traitement par les ESMS. Avant cette mise en place et toute communication auprès des usagers et de leurs représentants, différents axes de travail sont à finaliser afin de fiabiliser les données sur VT.

Cette fiabilisation repose sur la mise à jour de leurs informations dans le ROR (Répertoire national de l'Offre et des Ressources) pour les données relatives à l'offre des ESMS.

La fiabilisation des données relatives aux usagers entrés sur VT et la régularisation des admissions impossibles sont gérées par la MDPH. Toute information ou demande de traitement à ce sujet doit se faire par mail à viatrajectoire@mdph77.fr (un mail par usager).

en savoir +

Mélanie Chabanis

Service Relations aux Usagers
16 rue de l'Aluminium
77543 Savigny-le-Temple Cedex
partenaires@mdph77.fr

Retrouvez nos précédents Flash Infos sur :

<https://www.mdp77.fr/fr/les-partenariats-et-reseau-de-proximite>